Prémesques

PLAN CANICULE 2020

Prémesques, le 29 juin 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prévention des conséquences d'une canicule et de l'application du décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004, la commune de Prémesques met en place un dispositif d'aide pour les personnes âgées et adultes handicapés vivant à domicile.

Dans un premier temps, un registre nominatif est constitué afin de recueillir les données des personnes vulnérables vivant à domicile et souhaitant bénéficier d'une aide.

Cette inscription se fait à l'aide de la fiche de renseignements ci-jointe. Elle peut être remplie par vous-même ou par une tierce personne. Elle a un caractère facultatif et les données sont confidentielles. Son utilisation est strictement limitée à la mise en œuvre d'un plan d'alerte et d'urgence mis en place en cas de nouvelle canicule.

Si vous souhaitez figurer dans ce registre et bénéficier ainsi du suivi mis en place par la commune de Prémesques, je vous invite à nous retourner, dans les plus brefs délais, la fiche de renseignements ci-jointe.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Yvan HUTCHINSON
Maire de Prémesques
Conseiller Métropole Européenne de Lille

MAIRIE DE PREMESQUES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
59840

PREMESQUES

Hôtel de Ville - Place Jean-Baptiste Lebas - 59840 PREMESQUES
Tél. : 03 20 08 82 10 - Fax : 03 20 08 78 07 - Email : mairie@premesques.fr
SIRET 215 904 707 000 19 - Code APE 751 A